

# DRANCY «A BAS LES PRIVILEGES»

## LE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

### INTERDIT AUX CITOYENS

### LA VEILLE DE LA FETE NATIONALE

### COMMEMORANT LA FIN DE LA MONARCHIE

#### MAIS QUE SE PASSE T - IL DANS LA GESTION DE DRANCY ?

La CGT avait alerté de dysfonctionnements graves, alors que les effectifs sont réduits, **des agents « fantômes » sont absents au poste de travail journallement** et réapparaissent, en qualité de Présidents d'association pour soutenir « la famille Lagarde » aux élections ou par de la vidéo.

Pendant ce temps des agents dit « fragiles » sont sommés, par le « Médecin malgré lui » DRH, de se présenter sur le champs au poste de travail sous peine d'abandon de poste alors qu'il subissent trois dialyses par semaine, ceci en complet décalage des indications du Haut Conseil de la Santé Publique..

Lors du comité technique (CT) du 3 juillet 2021 qui est lié aux décisions du conseil municipal du 12 juillet la municipalité décide une baisse de temps de travail de 17 % de cinq animateurs (donc de pouvoir d'achat) Les représentants du personnel n'ont pas réponse aux questions posées et indiquent qu'ils seront donc au débat du conseil, le site internet de la Ville annonce un couvre feu à Drancy ??? Et une retransmission sur internet des débats ?

L'ordre du jour, lui indique que seul, 8 personnes pourront assister aux débats du conseil municipal à la salle des mariages.

**La CGT sentant « le coup fourré »** s'inscrit sur le site Facebook de la ville, et écrit à la maire et au Préfet qu'elle sera présente. Arrivée à 18 h 30, les policiers municipaux ouvrent la porte de la Mairie à certains visiteurs (mini parti « Oxygène de JC Lagarde », agents communaux non liés au service délibération) et refuse pourtant l'accès à la CGT (2 militants), employés de la ville, représentants du CHSCT et du CT alors qu'ils sont arrivés avant « la famille UDI».

**La police municipale** « *Le Cabinet du Maire a dit que les 8 places étaient prises !* » **« Pouvons nous voir ce responsable ? Comment a été trié le public puisque nous étions présents et refusés avant ces entrées d'invités ? »** Le Cabinet du Maire est aux abonnés absents lui aussi !

**PAS DE RETRANSMISSION INTERNET DU CONSEIL MUNICIPAL, CELUI CI N'EST DONC PAS PUBLIC ET SE DOIT D'ETRE ANNULE PAR LE PREFET OU LE JUGE ADMINISTRATIF !**

**« Je veux rentrer au conseil municipal »** c'est ainsi que le Président Markeins, de l'association Standing Média, crie son besoin de démocratie comme le dit aussi la CGT qui est sous l'orage à ne pas pouvoir entendre les débats du conseil.

Une association de Drancy s'y voit pourtant fournir des moyens par délibération municipale, Standing Média demandait une salle, réponse du Cabinet et de l'administration « *Elle n'est pas libre, elle est occupée... La salle* » **!!! MENSONGE !!!**

Le Président Markeins vérifie et personne n'utilisait la salle Daniel Andrée, elle est filmée vide. Deux demandes = Deux mêmes MENSONGES en réponses. La liberté d'usage d'un bien public est donc désavouée. Mais pourquoi ces discriminations déplacées ?

**LES LIBERTES SONT BAFOUEES A DRANCY, LIBERTE D'ASSOCIATION, D'INTERET PUBLIC, LA DEMOCRATIE A MAL QUAND ON TRIE LES GENS A DRANCY.**

